

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2012**
Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 4 décembre 2012, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie d'Outarville, le lundi 17 décembre 2012, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HERVIEUX, Maire.

Présents : Mrs : Emmanuel HERVIEUX, Thierry PICHON, Gérard BAZIN, Christophe MENAGER, Christian MARCILLE, André VILLARD, Bernard GUERTON, Michel CHAMBRIN, Mmes Christiane BERTHEAU, Isabelle MARQUES et Chantal IMBAULT, Priscilla MALLET,

Absents excusés : Patrick DAVID, M. Pierre COISNON, Christophe ROUILLON (suppléant de Teillay le Gaudin) et Anne DELORME (suppléante d'Allainville-en-Beauce).

Nombre de conseillers en exercice :.....	14
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de votants :	12

Monsieur Christophe MENAGER a été nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 22 novembre 2012 est approuvé à l'unanimité des présents.

Les membres du Conseil, ont examiné les points suivants :

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient de procéder à nouveau à des ajustements utiles du tableau des effectifs du personnel communal compte tenu de la situation relative aux différents arrêts maladie et départ du personnel.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 9 octobre 2012,
Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité des présents,

DECIDE :

⇒ la modification du tableau des effectifs du personnel communal avec la création d'un poste supplémentaire d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2013.

Les crédits nécessaires au règlement de la dépense seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2013, chapitre 012, article 6411 "Personnel titulaire".

DECISIONS MODIFICATIVES

Vu l'insuffisance des crédits affectés au chapitre 16, article 1641 des budgets "assainissement" et "eau",
Entendu l'exposé de M. le Maire,
le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

DECIDE le transfert de crédits budgétaires suivants :

BUDGET ASSAINISSEMENT

- | | |
|---|---------|
| • du programme 2012-02 "Extension de réseau", avenue d'Arconville, article 2315 | - 500 € |
| • au chapitre 16 "Remboursement des emprunts", article 1641 | + 500 € |

BUDGET EAU

- | | |
|--|------------|
| • du programme 2012-05, "Branchements en plomb" article 2315 | - 11.000 € |
| • au chapitre 16 "Remboursement d'emprunt", article 1641 | + 11.000 € |

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil ses précédentes délibérations :

- ⇒ N° 45-2012 du 23 mai 2012, relative au principe d'acquisition par la Commune de la licence IV du Café du LOIRET,
⇒ N°49-2012 du 13 juin 2012, décidant de l'acquisition de la licence IV, moyennant la somme de 4.000 €

Considérant le courrier du propriétaire du Café du LOIRET fixant à 4.000 € le prix d'acquisition de ladite licence,
Vu l'insuffisance des crédits inscrits à l'article 2051 "Concessions et droits similaires",
Entendu l'exposé de M. le Maire,
le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

DECIDE le transfert de crédits budgétaires suivants l

- du programme 2007-01, "Salle des Associations", article 2313 - 4.000 €
- à l'article 2051 "Concessions et droits similaires" + 4.000 €

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

Monsieur le Maire indique que préalablement au vote du budget primitif 2013, la ville ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des reste à réaliser de l'exercice 2012.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2013 et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2012.

Le Conseil Municipal,

Ouï cet exposé,

DONNE l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2013 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2012 et ce, avant le vote du budget 2013.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU C.N.A.S.

Le Conseil Municipal DECIDE de renouveler son adhésion pour l'année 2013, au Comité National d'Action Sociale, organisme gestionnaire des œuvres sociales en faveur des personnels des Collectivités Territoriales.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OUTARVILLAISES

Après examen des demandes de subventions présentées par les associations locales,
Le Conseil Municipal,

VOTE pour un montant total de 13.750 € les subventions aux associations suivantes :

Libellés	VOTE 2013
Les Anciens d'Outarville	1 000,00
Les Anciens Combattants	300,00
C.A.O	400,00
Coop. Scolaire maternelle	600,00
Coop. Scolaire Primaire	1 250,00
Musique d'Outarville	4 700,00
Aselco	500,00
ADMR	300,00
Comité des Fêtes d'Allainville	200,00
Familles Rurales	2 500,00
Amicale des Pompiers d'Outarville	150,00
Les Vignes d'Avaux	500,00
FRMJC	600,00
Association Cantonale pour le don du sang bénévole de Neuville-aux-Bois	150,00
Les femmes de l'espoir	100,00
Comité des Fêtes d'Outarville	500,00
TOTAL	13 750,00

AFFAIRES EN COURS

Citerne de Poily : M. PICHON indique que la consultation pour les travaux d'aménagement du renforcement de la défense incendie suit son cours.

Auto surveillance station d'épuration : le Cabinet d'études Merlin a été sollicité pour la mise en place du livret d'auto surveillance selon la réglementation préfectorale actuellement en vigueur. Une réunion devrait avoir prochainement lieu avec les différents acteurs en charge de la mise en application de ce contrôle.

Jardin du souvenir : les travaux sont en cours d'achèvement. Il reste la flamme et l'aménagement paysager du pourtour par les employés municipaux. Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur le choix d'un type de couvercle uniforme qui sera à charge des familles ayant réservé une cave urne. Après un tour de table, l'ensemble des conseillers se prononce pour un couvercle en marbre sur lequel seront visées les plaques portant les noms des défunts.

Parcelles communales : suite à la restitution par Mme IMBAULT de deux parcelles communales précédemment exploitées par son mari défunt, Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil sur la future destination de ces terrains. Après discussion, la première située à St Pérvy-Epreux et dont la configuration rend difficile son exploitation, pourrait être affectée à un particulier pour du pâturage. Quant à la seconde, il est décidé de revoir cette question à la prochaine séance privée du conseil le 18/12/12.

M.J.C. : Il est donné lecture du projet de règlement élaboré par la nouvelle permanente. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modalités de ce règlement.

Conseils d'Ecoles : après lecture des comptes-rendus, il est proposé de lister les travaux demandés par priorité et de recourir à l'intervention des services communaux pour les points jugés utiles.

AFFAIRES DIVERSES

M. le Maire informe les conseillers qu'il prendra un arrêté pour une place de stationnement réservée aux seules infirmières face à leur cabinet.

Madame Amélie DAHAN du Cabinet SEAF interviendra pour présenter le Diagnostic du réseau d'eau potable et de la défense incendie en séance privée, le jeudi 10 janvier à 19h.

Fait à Outarville, le 18 décembre 2012

Le Maire,

Dr Emmanuel HERVIEUX

SEANCE du 17/12/12	Présents	Votants	Excusés	Pouvoir à	Emargement
Emmanuel HERVIEUX	1	1			
Thierry PICHON	1	1			
Christiane BERTHEAU	1	1			
Gérard BAZIN	1	1			
Pierre COISNON			1		
Christophe MENAGER	1	1			
Priscilla MALLET	1	1			
Isabelle MARQUES	1	1			
André VILLARD	1	1			
Anne DELORME			1		
Christian MARCILLE	1	1			
Chantal IMBAULT	1	1			
Patrick DAVID			1		
Bernard GUERTON	1	1			
Michel CHAMBRIN	1	1			
Christophe ROUILLON			1		
TOTAUX	12	12	4		